

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1991 B 02101

Numéro SIREN : 318 744 406

Nom ou dénomination : GESTION TECHNOLOGIE FINANCE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 22796

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

16 JUIL. 2018

DEPOT N° 22796

COPIE CERTIFIEE

CONFORME A L'ORIGINAL

BILAN CONSOLIDE

DU GROUPE GTF AU 31/12/17

ACTIF

PASSIF

	2 017	2 016		2 017	2 016
<i>actif immobilisé</i>			<i>capitaux propres (part du groupe)</i>		
ecart d'acquisition positif	4 558 385	4 158 301	capital	484 800	484 800
immobilisations incorporelles	22 648 638	18 264 008	réserves consolidées	26 152 573	23 737 582
immobilisations corporelles	419 419	712 256	résultat consolidé	3 959 481	3 130 819
immobilisations financières	5 213 874	3 439 616	subvention d'investissement	9 924	10 355
titres mis en équivalence	63 602	(1 026)	Total capitaux propres	30 606 779	27 363 556
			intérêts minoritaires réserve	886 270	815 485
			intérêts minoritaires résultat	125 246	94 255
stocks et en cours	5 881 615	4 073 332	écart d'acquisition négatif	2 439 436	5 164
clients et comptes rattachés	12 432 521	12 834 504	provisions pour risques et charges	1 706 827	865 908
autres créances et comptes de régularisation	3 054 212	2 093 535			
			<i>dettes</i>		
valeurs mobilières de placement	0	0	emprunts et dettes financières	2 869 213	4 361 438
disponibilités	4 284 786	1 794 028	fournisseurs et comptes rattachés	10 492 156	5 155 793
impôt différé	215 158	180 503	autres dettes et comptes de régularisation	9 646 283	8 887 458
total de l'actif	58 772 210	47 549 058	total du passif	58 772 210	47 549 058

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
DU GROUPE GTF AU 31/12/17**

	2017	2016	Variation
chiffre d'affaires	76 124 317	65 800 769	10 323 548
autres produits d'exploitation	1 160 088	763 829	396 259
achats consommés	(18 315 018)	(12 042 351)	(6 272 667)
autres charges d'exploitation	(21 162 544)	(18 864 490)	(2 298 054)
charges de personnel y compris participation des salariés	(26 993 708)	(25 907 675)	(1 086 033)
impôts et taxes	(1 368 380)	(1 478 334)	109 953
dotations aux amortissement et aux provisions	(3 658 734)	(3 298 176)	(360 558)
résultat d'exploitation	5 786 021	4 973 573	812 448
charges et produits financiers	(190 275)	(231 091)	40 816
résultat courant des entreprises intégrées	5 595 746	4 742 482	853 264
charges et produits exceptionnels	(329 207)	(14 253)	(314 954)
impôts sur les résultats	(1 728 426)	(1 512 748)	(215 679)
résultat net des entreprises intégrées	3 538 113	3 215 482	322 631
quote part dans les entreprises mises en équivalence	43 960	9 591	34 369
reprise des écarts d'acquisition	502 654	0	502 654
résultat net de l'ensemble consolidé	4 084 728	3 225 073	859 655
intérêts minoritaires	125 246	94 255	30 991
résultat net (part du groupe)	3 959 482	3 130 818	828 664
Résultat par action - 30300 actions	130,68	103,33	27,35
Résultat dilué par action			

Le groupe GTF exerce principalement deux activités : prestations service auprès des laboratoires pharmaceutiques (activité du groupe GSA) et laboratoires (TONIPHARM).

L'activité pharmaceutique est réalisée au sein du laboratoire Tonipharm qui détient à 100% la société JALDES, 7.43% la société IDD BIOTECH et 15.71% de la société KERICIS.

L'activité de prestation de service est réalisée par les sociétés GSA, GSA FORMATION et GSA Belgium.

La société GSA détient depuis 2012 : 30% DIAPASON GROUP.

GTF Conseil a acquis 40% de la société Expansion Consulteam et 100% du laboratoire Diététique et Santé le 30/06/17.

Le laboratoire Diététique et Santé a une double activité : prestation de service et laboratoire. La société est consolidée par la méthode d'intégration globale.

Les titres Nutrivercell ont été cédés par GTF Conseil.

1°) Méthode

La méthode appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés est celle de l'intégration globale pour les sociétés dont GTF exerce un contrôle quasi exclusif.

Diapason Group a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence ainsi que la société Expansion Consulteam.

Les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

- IDD BIOTECH : Tonipharm ne détient que 7.43% des titres.
- KERICIS : Tonipharm détient 15.71% des titres.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la législation française et notamment aux dispositions du règlement 99-02 du comité de réglementation comptable du 29/04/1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION 31/12/17

Pourcentage de contrôle et d'intérêts					
Sociétés	Pourcentages de contrôle			Méthodes de consolidation	% d'intérêts
	Direct	Indirect	Total		
LDS	1		1	intégration globale	100,000%
GSA Healthcare	0,97125		0,97125	intégration globale	97,125%
JALDES		0,9666	0,96660	intégration globale	96,660%
GSA FORMATION	1		1,00000	intégration globale	100,000%
TONIPHARM	0,96660		0,96660	intégration globale	96,660%
GSA Healthcare (BELGIUM)	0,98000		0,98000	intégration globale	98,000%
EXPANSION CONSULTEAM	0.40		0.40000	mise en équivalence	40%
DIAPASON GROUP		0,291375	0,29138	mise en équivalence	29,138%

A noter que les filiales françaises consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont toutes gérées sur le plan administratif par la Société Mère.

La méthode de l'intégration globale a constitué à :

- retraiter les comptes annuels des sociétés (retraites, impôts différés);
- cumuler les bilans et comptes de résultat des entreprises intégrées ;
- éliminer les opérations réciproques (Clients – Chiffre d'affaires ; Fournisseurs – Charges ; Créances et dettes financières - Produits et charges financières) et non réciproques (cession interne de titre) ;
- éliminer les participations des filiales figurant au bilan de la société Mère et leurs situations nettes.

La méthode de la mise en équivalence a constitué à :

- substituer à la valeur comptable les titres détenus, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

2°) Traitement des écarts d'acquisitions

- écart d'acquisition positif :

Conformément au règlement 2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement 99-02 du 29 avril 1999 du comité de la réglementation comptable modifié relatif aux comptes consolidés ayant trait à l'amortissement des écarts d'acquisition, il a été déterminé que les écarts d'acquisition n'avaient pas de durée limite d'utilisation.

Le groupe GTF CONSEIL a décidé de ne plus pratiquer d'amortissement des écarts d'acquisition. Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser de provision correspondante. L'écart d'acquisition de 4 558 385 euros se décompose de la manière suivante : JALDES-PECH pour 4 543 724 € et NOLVA pour 14 661€.

- écart d'acquisition négatif :

L'acquisition du laboratoire LDS fait apparaître un écart d'acquisition négatif de 2.936 K€, une reprise de 500 K€ a été effectuée sur 2017. L'écart sera repris sur 3 ans de façon linéaire.

3°) Commentaires sur les postes du bilan consolidé

Les filiales et la société GTF appliquent les mêmes méthodes d'évaluations comptables, le principe d'homogénéité est respecté.

Actif :

- écart d'acquisition des sociétés consolidées (voir traitement des écarts d'acquisitions). Un complément de prix de 400K€ liée à l'acquisition du laboratoire Jaldes a été effectué par la société Tonipharm.

- les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, marques, brevets, Amm.

Les brevets sont amortis sur la durée de protection légale ou sur leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les Amm sont amortis sur la durée légale de 10 ans.

Les licences sont amorties sur la durée du contrat ou sur leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La marque du produit Carencyl est dépréciée à 100 %.

Une campagne publicitaire nationale (télévision et presse) concernant les produits Ginkor et Alodont a de nouveau été effectuée.

- les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur les durées de vie économique (3 à 10 ans).
- les immobilisations financières sont constituées des titres et créances sur participations des entreprises non intégrées, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- les stocks et en-cours sont évalués à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût théorique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, les cas échéants, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- les autres créances et comptes de régularisations sont les charges constatées d'avance, créances sur cession d'immobilisation, créditeurs divers, avances et acomptes.

Passif :

- le capital est celui de la Société Mère ;
- les réserves consolidées sont :
 - le résultat de l'élimination des titres de participation et des situations nettes des filiales après répartition en fonction du pourcentage de détention par GTF ;
 - les réserves propres de la société GTF ;
- le résultat consolidé est :
 - la sommation des résultats de chacune des filiales retraitées en fonction de leur pourcentage de détention par GTF ;
 - la provision pour retraite du groupe GTF et les impôts différés
 - le résultat de la mise en équivalence
- les intérêts minoritaires regroupent la part des minoritaires dans les réserves ainsi que dans le résultat.
- les provisions pour charges sont principalement constituées des provisions pour retraite (802 K€), l'indemnité est versée à tout salarié (hors salarié LDS) ayant 5 ans d'ancienneté, elle correspond à 3/10 de mois par année de présence à compter de la date d'entrée dans l'entreprise et ne peut excéder 9 mois de salaire.
- les dettes financières sont les comptes créditeurs de banque, les emprunts (1.7 M€) et le compte courant des dividendes non versés (363 K€).
- les autres dettes et comptes de régularisation sont principalement constitués des comptes débiteurs divers et des dettes sur immobilisations.

4°) Commentaires sur le compte de résultat consolidé

- Après éliminations des opérations réciproques et des différents retraitements, le résultat consolidé de l'ensemble s'établit à + 4 084 227 Euros, soit une différence négative de (- 140 891) Euros par rapport à la sommation des résultats comptables (+ 4 225 619).

Cette différence résulte :

- de la charge d'impôt (+ 34 655) liée à l'impôt différé
- de l'augmentation de la provision retraite (-47 548)
- des résultats de mise en équivalence (+ 43 960)
- de la neutralisation de l'amortissement du mali de fusion de GTF Cosmapharma (+23 010),
- de la neutralisation de distribution dividende Gsa Formation (-40 000) et Tonipharm (-579 955)
- de la neutralisation de la cession du savoir-faire Jailys (- 2 786)
- de la reprise des écarts d'acquisition de Gsa formation (+2 654) et LDS (+ 500 000)
- de la neutralisation de la reprise de provision sur titre Diapason (-74 880)

5°) Evénements postérieurs au 31/12/17

- Néant.

Eric BACHELIER

**138, boulevard de la République
92210 – SAINT CLOUD**

COGEP AUDIT

**96, avenue Raympond Poincaré
75116 - PARIS**

GTF CONSEIL SA

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2017

GTF CONSEIL SA

3, Rue des Quatre-Cheminées – 92100 – BOULOGNE-BILLANCOURT

GTF CONSEIL SA

Siège social : 3, Rue des Quatre-Cheminées – 92100 – BOULOGNE-BILLANCOURT
Capital social : €. 484.800

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **GTF CONSEIL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

3

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹¹ ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

.../...



GTF CONSEIL SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

.../...



GTF CONSEIL SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 Décembre 2017

- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ✓ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux Comptes

Saint Cloud et Paris, le 11 juin 2018

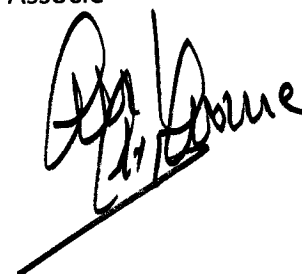
Eric BACHELIER



COGEP AUDIT

Stéphane SINTES

Associé





SA GTF CONSEIL

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

2

ACTIF		PASSIF	
	2 017	2 016	
<i>actif immobilisé</i>			<i>capitaux propres (part du groupe)</i>
écart d'acquisition positif	4 558 385	4 158 301	capital
immobilisations incorporelles	22 648 638	18 264 008	réserves consolidées
immobilisations corporelles	419 419	712 256	résultat consolidé
immobilisations financières	5 213 874	3 439 616	subvention d'investissement
titres mis en équivalence	63 602	(1 026)	Total capitaux propres
			intérêts minoritaires réserve
			intérêts minoritaires résultat
stocks et en cours	5 881 615	4 073 332	écart d'acquisition négatif
clients et comptes rattachés	12 432 521	12 834 504	provisions pour risques et charges
autres créances et comptes de régularisation	3 054 212	2 093 535	
			dettes
valeurs mobilières de placement	0	0	emprunts et dettes financières
disponibilités	4 284 786	1 794 028	fournisseurs et comptes rattachés
impôt différé	215 158	180 503	autres dettes et comptes de régularisation
total de l'actif	58 772 210	47 549 058	total du passif
			58 772 210
			47 549 058

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE **DU GROUPE GTF AU 31/12/17**

	2017	2016	Variation
chiffre d'affaires	76 124 317	65 800 769	10 323 548
autres produits d'exploitation	1 160 088	763 829	396 259
achats consommés	(18 315 018)	(12 042 351)	(6 272 667)
autres charges d'exploitation	(21 162 544)	(18 864 490)	(2 298 054)
charges de personnel y compris participation des salariés	(26 993 708)	(25 907 675)	(1 086 033)
impôts et taxes	(1 368 380)	(1 478 334)	109 953
dotations aux amortissement et aux provisions	(3 658 734)	(3 298 176)	(360 558)
résultat d'exploitation	5 786 021	4 973 573	812 448
charges et produits financiers	(190 275)	(231 091)	40 816
résultat courant des entreprises intégrées	5 595 746	4 742 482	853 264
charges et produits exceptionnels	(329 207)	(14 253)	(314 954)
impôts sur les résultats	(1 728 426)	(1 512 748)	(215 679)
résultat net des entreprises intégrées	3 538 113	3 215 482	322 631
quote part dans les entreprises mises en équivalence	43 960	9 591	34 369
reprise des écarts d'acquisition	502 654	0	502 654
résultat net de l'ensemble consolidé	4 084 728	3 225 073	859 655
intérêts minoritaires	125 246	94 255	30 991
résultat net (part du groupe)	3 959 482	3 130 818	828 664
Résultat par action - 30300 actions	130,68	103,33	27,35
Résultat dilué par action			

Le groupe GTF exerce principalement deux activités : prestations service auprès des laboratoires pharmaceutiques (activité du groupe GSA) et laboratoires (TONIPHARM).

L'activité pharmaceutique est réalisée au sein du laboratoire Tonipharm qui détient à 100% la société JALDES, 7.43% la société IDD BIOTECH et 15.71% de la société KERECIS.

L'activité de prestation de service est réalisée par les sociétés GSA, GSA FORMATION et GSA Belgium.

La société GSA détient depuis 2012 : 30% DIAPASON GROUP.

GTF Conseil a acquis 40% de la société Expansion Consulteam et 100% du laboratoire Diététique et Santé le 30/06/17.

Le laboratoire Diététique et Santé a une double activité : prestation de service et laboratoire. La société est consolidée par la méthode d'intégration globale.

Les titres Nutrivercell ont été cédés par GTF Conseil.

1°) Méthode

La méthode appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés est celle de l'intégration globale pour les sociétés dont GTF exerce un contrôle quasi exclusif.

Diapason Group a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence ainsi que la société Expansion Consulteam.

Les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

- IDD BIOTECH : Tonipharm ne détient que 7.43% des titres.
- KERECIS : Tonipharm détient 15.71% des titres.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la législation française et notamment aux dispositions du règlement 99-02 du comité de réglementation comptable du 29/04/1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION 31/12/17

Pourcentage de contrôle et d'intérêts					
Sociétés	Pourcentages de contrôle			Méthodes de consolidation	% d'intérêts
	Direct	Indirect	Total		
LDS	1		1	intégration globale	100,000%
GSA Healthcare	0,97125		0,97125	intégration globale	97,125%
JALDES		0,9666	0,96660	intégration globale	96,660%
GSA FORMATION	1		1,00000	intégration globale	100,000%
TONIPHARM	0,96660		0,96660	intégration globale	96,660%
GSA Healthcare (BELGIUM)	0,98000		0,98000	intégration globale	98,000%
EXPANSION CONSULTEAM	0.40		0.40000	mise en équivalence	40%
DIAPASON GROUP		0,291375	0,29138	mise en équivalence	29,138%

A noter que les filiales françaises consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont toutes gérées sur le plan administratif par la Société Mère.

La méthode de l'intégration globale a constitué à :

- retraiter les comptes annuels des sociétés (retraites, impôts différés);
- cumuler les bilans et comptes de résultat des entreprises intégrées ;
- éliminer les opérations réciproques (Clients – Chiffre d'affaires ; Fournisseurs – Charges ; Créances et dettes financières - Produits et charges financières) et non réciproques (cession interne de titre) ;
- éliminer les participations des filiales figurant au bilan de la société Mère et leurs situations nettes.

La méthode de la mise en équivalence a constitué à :

- substituer à la valeur comptable les titres détenus, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

2°) Traitement des écarts d'acquisitions

- écart d'acquisition positif :

Conformément au règlement 2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement 99-02 du 29 avril 1999 du comité de la réglementation comptable modifié relatif aux comptes consolidés ayant trait à l'amortissement des écarts d'acquisition, il a été déterminé que les écarts d'acquisition n'avaient pas de durée limite d'utilisation.

Le groupe GTF CONSEIL a décidé de ne plus pratiquer d'amortissement des écarts d'acquisition. Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser de provision correspondante. L'écart d'acquisition de 4 558 385 euros se décompose de la manière suivante : JALDES-PECH pour 4 543 724 € et NOLVA pour 14 661 €.

- écart d'acquisition négatif :

L'acquisition du laboratoire LDS fait apparaître un écart d'acquisition négatif de 2.936 K€, une reprise de 500 K€ a été effectuée sur 2017. L'écart sera repris sur 3 ans de façon linéaire.

3°) Commentaires sur les postes du bilan consolidé

Les filiales et la société GTF appliquent les mêmes méthodes d'évaluations comptables, le principe d'homogénéité est respecté.

Actif :

- écart d'acquisition des sociétés consolidées (voir traitement des écarts d'acquisitions). Un complément de prix de 400K€ liée à l'acquisition du laboratoire Jaldes a été effectué par la société Tonipharm.

- les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, marques, brevets, Amm.

Les brevets sont amortis sur la durée de protection légale ou sur leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les Amm sont amortis sur la durée légale de 10 ans.

Les licences sont amorties sur la durée du contrat ou sur leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La marque du produit Carencyl est dépréciée à 100 %.

Une campagne publicitaire nationale (télévision et presse) concernant les produits Ginkor et Alodont a de nouveau été effectuée.

- les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur les durées de vie économique (3 à 10 ans).
- les immobilisations financières sont constituées des titres et créances sur participations des entreprises non intégrées, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- les stocks et en-cours sont évalués à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût théorique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, les cas échéants, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- les autres créances et comptes de régularisations sont les charges constatées d'avance, créances sur cession d'immobilisation, créanciers divers, avances et acomptes.

Passif :

- le capital est celui de la Société Mère ;
- les réserves consolidées sont :
 - le résultat de l'élimination des titres de participation et des situations nettes des filiales après répartition en fonction du pourcentage de détention par GTF ;
 - les réserves propres de la société GTF ;
- le résultat consolidé est :
 - la sommation des résultats de chacune des filiales retraitées en fonction de leur pourcentage de détention par GTF ;
 - la provision pour retraite du groupe GTF et les impôts différés
 - le résultat de la mise en équivalence
- les intérêts minoritaires regroupent la part des minoritaires dans les réserves ainsi que dans le résultat.
- les provisions pour charges sont principalement constituées des provisions pour retraite (802 K€), l'indemnité est versée à tout salarié (hors salarié LDS) ayant 5 ans d'ancienneté, elle correspond à 3/10 de mois par année de présence à compter de la date d'entrée dans l'entreprise et ne peut excéder 9 mois de salaire.
- les dettes financières sont les comptes créanciers de banque, les emprunts (1.7 M€) et le compte courant des dividendes non versés (363 K€).
- les autres dettes et comptes de régularisation sont principalement constitués des comptes débiteurs divers et des dettes sur immobilisations.

4°) Commentaires sur le compte de résultat consolidé

- Après éliminations des opérations réciproques et des différents retraitements, le résultat consolidé de l'ensemble s'établit à + 4 084 227 Euros, soit une différence négative de (- 140 891) Euros par rapport à la sommation des résultats comptables (+ 4 225 619).

Cette différence résulte :

- de la charge d'impôt (+ 34 655) liée à l'impôt différé
- de l'augmentation de la provision retraite (-47 548)
- des résultats de mise en équivalence (+ 43 960)
- de la neutralisation de l'amortissement du mali de fusion de GTF Cosmapharma (+23 010),
- de la neutralisation de distribution dividende Gsa Formation (-40 000) et Tonipharm (-579 955)
- de la neutralisation de la cession du savoir-faire Jailys (- 2 786)
- de la reprise des écarts d'acquisition de Gsa formation (+2 654) et LDS (+ 500 000)
- de la neutralisation de la reprise de provision sur titre Diapason (-74 880)

5°) Evénements postérieurs au 31/12/17

- Néant.

Annexe

Tableau des immobilisations incorporelles	p9
Tableau des immobilisations corporelles	p9
Tableau des immobilisations financières	p9
Stocks 2016-2017	p10
Clients et comptes rattachés 2016-2017	p10
Provisions pour risques et charges 2016-2017	p10
Impôts différés actifs nets 2016-2017	p10
Autres comptes du bilan	p11
Analyse du compte de résultat (provision, exceptionnel..)	p12
Tableau de variations des capitaux propres	p13
Tableau des flux de trésorerie	p14
Tableau de rapprochement impôt théorique-comptabilisé	p15

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2016	mvt perimetre	+	-	2017
Ecart d'acquisition	6 094 247	0	400 084		6 494 331
Fonds de commerce	2 666 268	1 143 368	0		3 809 636
Marques, brevets, concession, autres	37 692 208	7 053 004	263 387	(126 799)	44 881 800
Logiciels	6 278		0	0	6 278
Total valeurs brutes	46 459 001	8 196 372	663 471	(126 799)	55 192 045
Amortissements écart d'acquisition	1 935 946		0	0	1 935 946
Amortissements fonds commerce	50 000	380 368	0	0	430 368
Amortissements marques, brevets	22 046 310	678 572	2 887 548	0	25 612 430
Amortissements logiciels	4 437		1 841	0	6 278
Total amortissements, provisions	24 036 693	1 058 940	2 889 389	0	27 985 022
Valeurs nettes	22 422 308				27 207 023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016	mvt perimetre	+	-	
Terrains	88 897		0	(88 897)	(0)
Construction	812 994		0	(721 974)	91 020
Tableau	18 105		0	0	18 105
Matériel et outillage	405 058		163 959	(24 412)	544 605
Agencements, installations et autres	383 456	27 349	26 175	(115 888)	321 092
Immobilisations en cours -avance	40 900		0	0	40 900
Total valeurs brutes	1 749 409	27 349	190 135	(951 171)	1 015 722
Amortissements frais terrain, construction	533 331		13 081	(519 301)	27 111
Amortissements matériel et outillage	303 738	0	73 892	(24 412)	353 218
Amortissements agencements	200 085	27 349	13 518	(24 975)	215 977
Total amortissements	1 037 154	27 349	100 491	(568 688)	596 306
Valeurs nettes	712 255				419 416

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	2016	mvt perimetre	+	-	2017
Autres titres de participations	3 005 034	0	1 882 919	(86 250)	4 801 703
Créances sur autres titres	69 646	0	0	(34 875)	34 771
Autres immobilisations financières	364 937	0	12 463	0	377 400
Total valeurs brutes	3 439 617	0	1 895 382	(121 125)	5 213 874

STOCKS

	2016	mvt perimetre	+	-	2017
- Matières premières	116 942	0	419 101		536 043
- Travaux en cours	0	0		0	0
- Produits finis	3 974 117	1 121 741	289 993		5 385 851
Valeur brute	4 091 059	1 121 741	709 094	0	5 921 894
- Provisions	(17 727)	(13 734)	(26 544)	17 727	(40 278)
Valeur nette	4 073 332				5 881 616

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	2016	mvt perimetre	+	-	2017
Valeur brute	12 954 862	2 809 854		(3 012 636)	12 752 080
- Provisions	(120 358)	(207 144)	(8 913)	16 856	(319 559)
Valeur nette	12 834 504				12 432 521

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2016	mvt perimetre	+	-	2017
Provisions pour retraites et autres avantages	501 657	218 743	89 706	(8 085)	802 022
Ecart d'acquisition négatif	5 161		2 936 929	(502 654)	2 439 436
Autres provisions pour risques	364 255	246 621	562 432	(268 502)	904 806
Total provisions pour risques et charges	871 073	465 364	3 589 067	(779 241)	4 146 263

IMPOTS DIFFERES ACTIFS NETS

	2016	mvt perimetre	+	-	2017	Variation
Impôts différés sur						
- Retraitements de consolidation	13 301		19 846	(1 038)	32 109	18 808
- Provision pour retraites	167 202		18 542	(2 695)	183 049	15 847
Total impôts différés actifs nets	180 503	0	38 388	(3 733)	215 158	34 655

TRESORERIE

	2 016	mvt perimetre	+	-	2 017
Vmp	0	0		0	0
Disponibilités	1 794 028	942 114	1 548 644		4 284 786
Total trésorerie	1 794 028		1 548 644	0	4 284 786

DETTES FINANCIERES

	2016	mvt perimetre	+	-	
Concours bancaires	38 247	3 874		(6 691)	35 430
Factoring	484 531	0	102 475		587 006
Compte courant - dividende	381 017	0	619 963	(637 896)	363 084
Emprunt	3 457 643	0		(1 713 148)	1 744 495
Dépôt et cautionnement reçus- Fonds de participation	0	78 892	75 000	(14 692)	139 200
Total dettes financières	4 361 438	82 766	797 437	(2 372 426)	2 869 214

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	2016	mvt perimetre	+	-	2 017
Fournisseurs	5 155 792	3 605 917	1 730 446		10 492 155
Total Fournisseurs et comptes rattachés	5 155 792	3 605 917	1 730 446	0	10 492 155

AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

	2016	mvt perimetre	+	-	2 017
Dettes fiscales et sociales	6 263 173	480 790	242 331		6 986 294
Autres (aue clients - avance-pca)	2 124 282	(57 400)	593 101		2 659 983
Fournisseurs immobilisations	500 000			(500 000)	0
Total autres dettes et comptes de régularisation	8 887 455	423 390	835 432	(500 000)	9 646 277

AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

	2016	mvt perimetre	+	-	2 017
Valeur brute	2 093 534	577 534	383 145		3 054 213
- Provisions	0			0	0
Valeur nette	2 093 534	577 534	383 145	0	3 054 213

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION-ECART ACQUISITION

Transfert de charges	678 753
Divers	180 170
Reprise provision retraite	8 085
Reprise dépréciation des stocks	17 727
Reprise dépréciation des créances	16 856
Reprise dépréciation divers	6 427
Reprise écart acquisition négatif	502 654
Reprise provision prud'homme	252 072
	1 662 744

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Amortissement des immobilisations	2 989 880
Provision pour retraite	89 706
Provision pour risque et charge (prud'homme)	389 000
Provision pour dépréciation client	8 913
Provision - divers	154 691
Provision pour dépréciation stock	26 544
Dotaton ecart acquisition positif	0
	3 658 734

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Divers vignettage Tonipharm	1 261 073
Pénalité, amende, litige	2 475
Pertes client	0
Provision pour litige	18 741
Provision réglementée	0
Provisions clients et marques, Amm	0
Vnc des immobilisations cédées	339 145
	1 621 434

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produit divers GSA	703 214
Reprise sur provisions risques et charges	0
Reprise provision client	0
Reprise de provision litige	10 000
Cession des immobilisations	579 012
	1 292 226

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (PART DU GROUPE) 31/12/2017

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres				Total capitaux propres autres
					Ecart de conversion	Ecart de réévaluations	Titres entreprise consolidante	Report à nouveau	
Situation à la clôture 2015	484 800	0	20 952 772	3 334 810			0		24 783 168
Dividende distribué			-550 000						-550 000
Situation à la clôture 2016	484 800	0	23 737 582	3 130 818			0		27 363 555
Dividende distribué				-599 940					-599 940
Affectation résultat			2 530 878	-2 530 878					0
Rés conso part groupe 2016				3 916 785				-431	3 916 785
Subvention d'investissement									-431
Autres 2016			603 250						603 250
Autres 2017			-603 250						-603 250
Mise en équivalence			-115 902	42 696					-73 205
Situation à la clôture 31/12/17	484 800	0	26 152 559	3 959 482	0	0	0	0	30 606 765

*Variation périmètre GSA-IDES

*Capitaux propres TONIPHARM positifs - prise en compte des intérêts minoritaires

*Variation périmètre GSA-MEDIOPHARMA

*Variation périmètre GSA-IDIM

*Variation périmètre GTF-NOLVA 7%

*Capitaux propres GTF BELGIUM positifs - prise en compte des intérêts minoritaires

*Capitaux propres NOLVA négatifs - non prise en compte des intérêts minoritaires

*Variation périmètre GTF-tonipharm 3%

*Variation périmètre Pech Cerciati - Jaldes - Minoritaire 3,33%

*Consolidation DEDICATE

*Pech différence résultat 2012

*TUP GTF COSMAPHARMA (18900 titre - 40044 situation nette 2012)

*Variation périmètre GTF-GSA FORMATION 4%

*Variation périmètre GTF-NOLVA-GSA FORMATION

*Part minoritaire/GSA tnp DEDICATE

30 853	2012
700	2012
2 013	2012
26 584	2012
13 662	2012
127	2012
-5 275	2012
288 276	2012
133 907	2012
53 679	2013
3 458	2013
-15 044	2013
-20 036	2014
-493	2014
90 839	2014
603 250	

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 31/12/17

Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net des sociétés intégrées	4 084 727
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non lié à l'activité	
- résultat des sociétés mise en équivalence	-43 960
- Amortissements et provisions des immobilisations	2 989 880
- Provision actif circulant	
- Provision et dépréciation exceptionnelle	
- Provision compte courant	0
- Amortissements des écarts d'acquisitions	0
- Provisions risques et charges (ecart d'acquisition)	-502 654
- Provisions risques et charges (litiges)	293 930
- Provisions retraite	81 621
- plus ou moins value des immos cédées	-27 742
- Impôts différés	-35 086
- Mali de fusion	
- Autres	
Marge brute d'autofinancement	6 840 716
Variation du BFR lié à l'activité	
- Variation des stocks	-700 276
- Variation des clients et comptes rattachés	3 004 693
- Variation des autres passifs/actifs d'exploitation	452 292
- Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 730 446
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	11 327 871
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisition d'immobilisations	-453 522
Variation fournisseurs et créances sur immobilisation	-500 000
Cession d'immobilisations	537 026
Variation nette des immobilisations financières	-1 774 258
Incidence ajustement de prix d'acquisition Jaldes	-400 084
Incidence acquisition mise en équivalence	-140 000
Incidence variation de périmètre : prix acquisition LDS	-2 378 968
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-5 109 806
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-637 896
Augmentation de capital en numéraire	0
Subvention d'investissement	0
Émission d'emprunts	0
Remboursement compte courant LDS	-2 474 414
Incidence variation de périmètre : trésorerie LDS	859 348
Remboursements d'emprunts	-1 713 148
Remboursement emprunt crédit-bail	
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-3 966 110
Variation de trésorerie (A+B+C)	2 251 955
Trésorerie d'ouverture	1 271 250
Trésorerie de clôture	3 523 152

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et réel	
Résultat des entreprises intégrées	4 084 726
Impôt	1 728 426
Resultat consolidé avant impot	5 813 154
Charge d'impôt théorique	1 937 718
Charge d'impôt réel	-1 728 426
Impôt forfait 3,3%	32 094
Déficit hors intégration	65 855
Produits et Charges non déductibles (tvts, amendes,cice, contrôle fisca	-67 852
Reprise écart d'acquisition	-167 551
Retraitement impôt sur écart acquisition Nolva-Jaldes-Pech Cerci	0
Différence taux impôt gtf belgium	37 262
Quote part de frais	2 067
Crédit d'impôt hors CICE	-96 513
Retraitement impôt mise en équivalence	-14 653
TOTAL	0

GESTION, TECHNOLOGIE, FINANCE CONSEIL - G.T.F. CONSEIL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 484.800 Euros

Siège Social : 3, rue des Quatre Cheminées - 92100 Boulogne-Billancourt

R.C.S. Nanterre 318 744 406

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ ET SUR LA GESTION DU GROUPE ÉTABLI PAR LE DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2018

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, le rapport de gestion, incluant le rapport sur la gestion (a) de la société "**GESTION, TECHNOLOGIE, FINANCE CONSEIL - G.T.F. CONSEIL**" (ci-après la "*Société*") et (b) du groupe de sociétés détenues par la Société (ci-après le "*Groupe*") au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les développements qui suivent ont pour objet de porter à votre connaissance les renseignements et les documents nécessaires à votre complète information, conformément aux dispositions du Code du commerce et des statuts de notre Société, en vue du vote du texte des résolutions qui vont être soumises à votre suffrage lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.

Les convocations à ladite Assemblée vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par les dispositions légales applicables ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais prévus par lesdites dispositions.

Le présent rapport comprend :

- les informations d'ordre économique relatives à l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (*Cf. ci-après 1.*) ;
- les informations d'ordre juridique et fiscal concernant la Société et relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (*Cf. ci-après 2.*) ; et
- la proposition d'affectation du résultat dudit exercice clos (*Cf. ci-après 3.*).

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

1.1. Activité de la Société

Nous vous rappelons que l'activité de notre Société est :

- le conseil en organisation, en gestion et en développement des entreprises ainsi que le rapprochement des entreprises ;
- le recrutement, la formation et la régie du personnel.

Notre Société assume le rôle de société holding animatrice du Groupe. Ce rôle lui donne vocation à diriger, contrôler et gérer la marche et le développement de ses sociétés filiales dont, en règle générale, elle détient la majorité des droits sociaux composant leur capital social.

1.2. Situation et résultats de la Société et de notre Groupe durant l'exercice écoulé

Les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe qui vous sont présentés, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, répondent aux obligations comptables des entreprises.

Ils comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels et consolidés sont conformes à la réglementation en vigueur. Il convient toutefois de noter que, concernant les comptes consolidés du Groupe, conformément au règlement 2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement 99-02 du 29 avril 1999 du comité de la réglementation comptable modifié relatif aux comptes consolidés ayant trait à l'amortissement des écarts d'acquisition, il a été déterminé que les écarts d'acquisition n'avaient pas de durée limite d'utilisation. La Société a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement des écarts d'acquisition. Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser de provision correspondante. L'impact de ce changement de méthode comptable sur le résultat et sur les capitaux propres est évalué à 4.558.385 Euros.

Les comptes susvisés ont été établis dans le respect des conventions générales et comptables suivant le principe de prudence et selon les hypothèses de base en la matière.

Vous trouverez dans l'annexe aux comptes susvisés toutes explications complémentaires.

Le **compte de résultat** de la Société a évolué comme suit :

Le **chiffre d'affaires** est en baisse de 45,00 %, passant de 3.181.144 Euros pour l'exercice précédent à 1.749.784 Euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les principaux postes des **charges d'exploitation** de la Société ont évolué comme suit :

<i>Nature des charges</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2017 (En Euros)</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2016 (En Euros)</i>	<i>Évolution (en %)</i>
Autres achats et charges externes	1.230.339	1.215.742	+ 1,20%
Impôts et taxes	25.112	123.955	- 79,74%
Salaires et traitements	416.783	879.472	- 52,61%
Charges sociales	155.869	408.634	- 61,86%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1.535	17.549	- 91,25%
Autres charges	79.503	77.013	+ 3,23%

Le **résultat comptable** de la Société sur lequel vous avez à statuer est un **bénéfice net comptable de 436.771 Euros** qui se ventile comme suit (arrondi à l'Euro) :

	<i>Exercice clos le 31 décembre 2017 (En Euros)</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2016 (En Euros)</i>	<i>Évolution (en %)</i>
- Résultat d'exploitation	(101.196)	490.128	- 120,65%
- Résultat financier	+ 574.677	(47.622)	- 1.306,75%
- Résultat courant avant impôts	473.481	442.506	+ 7,00%
- Résultat exceptionnel	+ (46.211)	-	+ 100,00%
- Impôt sur les bénéfices	- (9.501)	46.290	- 120,52%
Bénéfice net comptable de l'exercice	436.771	396.216	+ 10,24%

Le **compte de résultat consolidé** du Groupe a évolué comme suit :

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe est en augmentation, passant de 65.800.769 Euros pour l'exercice précédent à 76.124.317 Euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le **résultat net consolidé** (part du Groupe) sur lequel vous avez à statuer est en augmentation, passant de 3.130.818 Euros pour l'exercice précédent à 3.959.482 Euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.3. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé - Progrès réalisés ou difficultés rencontrées - Perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

Nous souhaitons continuer sur notre lancée et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Nous vous rappelons que la diminution du chiffre d'affaires de la Société est, en partie, liée à la restructuration du groupe. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, une partie des prestations d'assistance (i) comptable et fiscale et (ii) juridique et administrative pour le compte des sociétés du groupe G.T.F. CONSEIL est désormais réalisée par la société GSA HEALTHCARE.

1.4. Evénements d'importance significative intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Entre la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et la date à laquelle le présent rapport est établi, l'activité de notre Société s'est poursuivie normalement.

1.5. Commentaires sur les comptes consolidés

Nous vous rappelons que le Groupe exerce principalement deux (2) activités : prestations service auprès des laboratoires pharmaceutiques (activité du groupe GSA) et laboratoires (TONIPHARM).

L'activité pharmaceutique est réalisée au sein de la société TONIPHARM qui détient à 100% la société LABORATOIRE JALDES, 7,43% de la société IDD BIOTECH et 15,71% de la société de droit islandais KERICIS.

L'activité de prestation de service est réalisée par les sociétés GSA HEALTHCARE, GSA FORMATION, et GSA HEALTHCARE (Belgique) (précédemment dénommée GSA BELGIUM).

En outre, la Société a acquis 100% de la société LABORATOIRES DIETETIQUE ET SANTE le 30 juin 2017. La société LABORATOIRES DIETETIQUE ET SANTE a une double activité : prestation de service et laboratoire.

Depuis 2012, la société GSA HEALTHCARE détient 30% de la société DIAPASON GROUP.

La Société a acquis 40% de la société EXPANSION CONSULTEAM et 100% de la société LABORATOIRES DIETETIQUE ET SANTE le 30 juin 2017.

Les titres de la société NUTRIVERCELL ont été cédés par la Société.

1.5.1. Méthode

La méthode appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés est celle de l'intégration globale pour les sociétés dont notre Société exerce un contrôle quasi-exclusif.

La société DIAPASON GROUP a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence, ainsi que la société EXPANSION CONSULTEAM.

Les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

- la société IDD BIOTECH : la société TONIPHARM ne détient que 7,43% des titres ;
- la société KERICIS : la société TONIPHARM ne détient que 15,75% des titres.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la législation française et notamment aux dispositions du règlement 99-02 du comité de réglementation comptable du 29/04/1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Pourcentage de contrôle et d'intérêts					
	Pourcentages de contrôle			Méthodes de consolidation	%
Sociétés filiales	Direct	Indirect	Total		d'intérêts
GSA HEALTHCARE	97,13%	-	97,13%	intégration globale	97,13%
LABORATOIRE JALDES	-	96,66%	96,66%	intégration globale	96,66%
GSA FORMATION	100,00%	-	100,00%	intégration globale	100,00%
TONIPHARM	96,66%	-	96,66%	intégration globale	96,66%
LABORATOIRES DIETETIQUE ET SANTE	100,00%	-	100,00%	intégration globale	100,00%
GSA HEALTHCARE (Belgique)	98,00%	-	98,00%	intégration globale	98,00%
EXPANSION CONSULTEAM	40,00%	-	40,00%	mise en équivalence	40,00%
DIAPASON GROUP	-	29,14%	29,14%	mise en équivalence	29,14%

À noter que les filiales françaises consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont toutes gérées sur le plan administratif par notre Société.

La méthode de l'intégration globale a consisté à :

- retraiter les comptes annuels des sociétés (retraites, impôts différés) ;
- cumuler les bilans et comptes de résultat des entreprises intégrées ;
- éliminer les opérations réciproques (Clients - Chiffre d'affaires ; Fournisseurs - Charges ; Créances et dettes financières - Produits et charges financières) et non réciproques (cession interne de titre) ;
- éliminer les participations des filiales figurant au bilan de notre Société et leurs situations nettes.

La méthode de la mise en équivalence a consisté à :

- substituer à la valeur comptable les titres détenus, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;

- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

1.5.2. Commentaires sur les postes du bilan consolidé

Les filiales et notre Société appliquent les mêmes méthodes d'évaluations comptables, le principe d'homogénéité est respecté.

Commentaires sur l'Actif :

- (i) Un complément de prix de 400.084 Euros lié à l'acquisition de la société LABORATOIRE JALDES a été effectué par la société TONIPHARM.
- (ii) Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, marques, brevets et AMM.

Les brevets sont amortis sur la durée de protection légale ou sur leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les AMM sont amortis sur la durée légale de 10 ans.

Les licences sont amorties sur la durée du contrat ou sur leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La marque du produit Carencyl a été dépréciée à 100 %.

Une campagne publicitaire nationale (télévision et presse) concernant les produits Ginkor et Alodont a de nouveau été effectuée.

- (iii) les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur les durées de vie économique (3 à 10 ans) ;

- (iv) les immobilisations financières sont constituées des titres et créances sur participations des entreprises non intégrées, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- (v) les stocks et en-cours sont évalués à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût théorique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- (vi) les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, les cas échéants, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu ;
- (vi) les autres créances et comptes de régularisations sont les charges constatées d'avance, créances sur cession d'immobilisation, créditeurs divers, avances et acomptes.

Commentaires sur le Passif :

- (i) le capital est celui de notre Société ;
- (ii) les réserves consolidées sont :
 - le résultat de l'élimination des titres de participation et des situations nettes des filiales après répartition en fonction du pourcentage de détention par notre Société ;
 - les réserves propres de notre Société ;
- (iii) le résultat consolidé est :
 - la sommation des résultats de chacune des filiales retraitées en fonction de leur pourcentage de détention par notre Société ;
 - la provision pour retraite du Groupe et les impôts différés ;
 - le résultat de la mise en équivalence ;
- (iv) les intérêts minoritaires regroupent la part des minoritaires dans les réserves ainsi que dans le résultat ;

- (v) les provisions pour charges sont principalement constituées des provisions pour retraite (802.022 Euros), l'indemnité est versée à tout salarié ayant 5 ans d'ancienneté à l'exception des salariés de la société LABORATOIRE DIETETIQUE ET SANTE, elle correspond à 3/10^{ème} de mois par année de présence à compter de la date d'entrée dans l'entreprise et ne peut excéder 9 mois de salaire ;
- (vi) les dettes financières sont les comptes créditeurs de banque, les emprunts (1,7 M€) et le compte courant des dividendes non versés (363.084 Euros) ;
- (vii) les autres dettes et comptes de régularisation sont principalement constitués des comptes débiteurs divers et des dettes sur immobilisations.

1.5.3. Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Après éliminations des opérations réciproques et des différents retraitements, le résultat consolidé de l'ensemble s'établit à 4.804.727 Euros, soit une différence négative de (-140.891) Euros par rapport à la sommation des résultats comptables (+4.225.619 Euros).

Cette différence résulte :

- de la charge d'impôt (+ 34.655 Euros) liée à l'impôt différé ;
- de l'augmentation de la provision pour retraite (- 47.548 Euros) ;
- du résultat de mise en équivalence (+ 43.960 Euros) ;
- de la neutralisation de l'amortissement du mali de fusion de la société GTF-COSMAPHARMA (+23.010 Euros) ;
- de la neutralisation de distribution de dividende de la société GSA FORMATION (-40.000 Euros) ;
- de la neutralisation de distribution de dividende de la société TONIPHARM (-579.955 Euros) ;
- de la neutralisation de la cession du savoir-faire "Jailys" (-2.786 Euros) ;
- de la reprise des écarts d'acquisition de la société GSA FORMATION (+2.654 Euros) ;
- de la reprise des écarts d'acquisition de la société LABORATOIRE DIETETIQUE ET SANTE (+500.000 Euros) ;
- de la neutralisation de la reprise de provision sur titre de la société DIAPASON (- 74.880 Euros).

1.5.4. Evénements d'importance significative intervenus postérieurement à la clôture des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Entre la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et la date à laquelle le présent rapport est établi, l'activité du Groupe s'est poursuivie normalement.

1.6. Modification de présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Il est rappelé que concernant les comptes consolidés du Groupe les règles de méthode d'évaluation ont été modifiées (cf. paragraphe 1.2. ci-dessus).

1.7. Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche ou de développement. Dans le Groupe, seules les sociétés TONIPHARM et LABORATOIRE JALDES ont eu une telle activité.

1.8. Activités et résultats par branches d'activité des filiales et des sociétés contrôlées

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le tableau ci-après de l'activité et des résultats de l'ensemble des sociétés que notre société contrôle, au sens des dispositions de l'article L. 233-3 dudit code.

(i.e., sociétés dont notre société détient soit directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées; soit la majorité des droits de vote en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires; sachant que l'on est présumé exercer ce contrôle si l'on dispose directement ou indirectement d'une fraction des droits de vote supérieure à 40% et qu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction supérieure).

<i>Dénomination sociale - Activité</i>	<i>% de détention du capital social</i>	<i>Chiffre d'affaires et résultat comptable du dernier exercice clos</i>
GSA HEALTHCARE <i>(Réseau de visiteurs médicaux)</i>	97,12 %	L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un chiffre d'affaires de 32.288.667 Euros et un résultat bénéficiaire de 1.015.781 Euros.
G.S.A. FORMATION <i>(Ecole de Formation)</i>	100,00 %	L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un chiffre d'affaires de 201.074 Euros et un résultat bénéficiaire de 5.956 Euros.
TONIPHARM <i>(Laboratoire Pharmaceutique)</i>	96,66 %	L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un chiffre d'affaires de 27.935.369 Euros et un résultat bénéficiaire de 2.526.560 Euros.

LABORATOIRES DIETETIQUE ET SANTE <i>(Laboratoire Pharmaceutique)</i>	100%	L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un chiffre d'affaires de 20.533.219 Euros et un résultat déficitaire de (1.210.869) Euros.
LABORATOIRE JALDES <i>(Commercialisation de produits de cosmétique)</i>	100% détenu par TONIPHARM (détenant les 2.700 actions composant le capital social)	L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un chiffre d'affaires de 7.152.158 Euros et un résultat bénéficiaire de 338.825 Euros.
GSA HEALTHCARE (Belgique) <i>(Société de droit Belge)</i>	98,00 %	L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un chiffre d'affaires de 4.254.987 Euros et un résultat bénéficiaire de 49.097 Euros.

Vous pouvez vous rendre compte plus généralement de l'évolution des filiales et participations de notre Groupe en consultant le tableau prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce inséré dans l'annexe.

1.9. Prêts interentreprises

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

2. INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET FISCAL

2.1. Autorisation de cautions, avals et autres garanties

L'assemblée générale de notre Société n'a autorisé aucune caution, aval ou autres garanties au titre de l'exercice écoulé.

2.2. Prises de participations significatives ou prises de contrôle

Le 30 juin 2017, notre Société a acquis l'intégralité des 560.000 actions composant le capital social de la société LABORATOIRES DIETETIQUE ET SANTE, société par actions simplifiée au capital de 8.400.000 Euros, dont le siège social est désormais sis 3, rue des Quatre Cheminées à Boulogne-Billancourt (92100), immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 320 487 705.

2.3. Cessions d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Notre Société ne détient aucune participation croisée.

2.4. Montant des dividendes des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes par action, qui ont été mis en distribution au titre des trois (3) exercices précédents, était le suivant :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2014	-	550.000 € (1)
(1) soit 18,15 € par action (cf. capital social composé de 30.300 actions) distribués dans le cadre d'une distribution de réserves décidée lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 07 mai 2015.		

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2015	-	550.000 € (2)
(2) soit 18,15 € par action (cf. capital social composé de 30.300 actions) distribués dans le cadre d'une distribution de réserves décidée lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 15 mai 2016.		

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2016	599.940 €(3)	-
(3) soit 19,80 € par action (cf. capital social composé de 30.300 actions) distribués dans le cadre d'une distribution de dividendes décidée lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 02 juin 2017.		

2.5. Dépenses non déductibles fiscalement

(Articles 223 quater et 39-4 du Code général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des Impôts, nous vous précisons les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même code qui apparaissent distinctement dans la comptabilité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous précisons que vous devez approuver le montant global des dépenses et charges dont il s'agit, ainsi que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges.

(i) Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le montant à ce titre est de 13.682 Euros représentant un impôt sur les sociétés de 4.561 Euros.

(ii) Autres charges et dépenses somptuaires

Aucune charge et dépense somptuaire n'a été comptablement constatée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.6. Informations sur les réintégrations fiscales de frais généraux

(Articles 223 quinquies et 39-5 alinéa 4 du Code général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune réintégration visée à l'article 39-5 alinéa 4 du Code général des Impôts n'a été effectuée.

2.7. Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce

Vos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport spécial les éventuelles conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ou des exercices précédents et qui sont soumises à votre approbation.

Nous vous demandons d'approuver les termes de ce rapport spécial sur les conventions de l'article L. 225-86 du Code du commerce.

2.8. Jetons de présence

Il vous est proposé de décider, au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 à clôturer le 31 décembre 2018, de confirmer la somme globale maximum annuelle attribuée au Conseil de Surveillance au titre des jetons de présence, à charge pour ce dernier de la répartir entre ses membres en fonction de critères et suivant les modalités qu'il aura préalablement déterminés.

3. PROPOSITION D'APPROBATION DES COMPTES ET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable s'élevant à 436.771 Euros.

Il vous est proposé de constater que :

- le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 436.771 Euros ;
- il n'y a pas lieu de doter le compte "**Réserve légale**" qui est déjà porté au dixième du capital social ;
- le bénéfice distribuable¹ s'établit à 436.771 Euros, compte tenu du compte "**Report à nouveau**" d'un montant nul ;
- le compte "**Autres Réserves**" figurant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 3.718.766 Euros ;

En conséquence, nous vous proposons de décider :

- (i) de distribuer à titre de dividendes aux actionnaires de la Société une somme totale de 499.950 Euros, soit 16,50 Euros pour chacune des 30.300 actions composant le capital social, sachant que cette mise en distribution serait prélevée sur la totalité du bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et, le solde, soit 63.179 Euros, sur le poste "**Autres Réserves**", lequel compte serait ainsi ramené à 3.655.587 Euros ;
- (ii) de prendre acte d'un point de vue fiscal que, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, cette distribution de bénéfices est soumise au prélèvement forfaitaire unique de 12,8% prévu par l'article 200 A, 1-B-1° du Code général des impôts ou sur option de l'actionnaire au barème progressif de l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 200 A, 2 dudit code, étant

¹ L'article L. 232-11 du Code de commerce dispose que "Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital."

précisé que dans ce dernier cas ladite distribution est éligible en totalité à la réfaction de 40% prévue en application du 2° du 3 de l'article 158 dudit code ; et

- (iii) que cette mise en distribution serait mise en paiement, au siège social, à compter de la tenue de l'assemblée générale.

* * *

Conclusion :

Au présent rapport, est joint :

- conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq (5) derniers exercices ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société établi par le Conseil de surveillance de la Société ;
- le texte des éventuelles observations présentées par le Comité d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

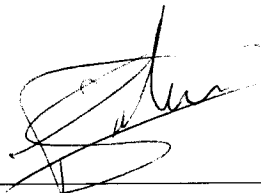
Par ailleurs, vos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

Le Directoire vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

* * *

Fait à Boulogne-Billancourt,

Le 31 mai 2018.


Franck SINABIAN
P/ Le Directoire

G.T.F. CONSEIL

GESTION, TECHNOLOGIE, FINANCE CONSEIL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 484.800 Euros

Siège Social : 3, rue des Quatre Cheminées - 92100 Boulogne-Billancourt

R.C.S. Nanterre 318 744 406

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ ÉTABLI PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2018

Chers Actionnaires,

Nous vous rappelons qu'en application de l'alinéa 6 de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion établi par le directoire et que le rapport du Conseil de Surveillance doit inclure les observations dudit conseil sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la Société, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion de la société "**GESTION, TECHNOLOGIE, FINANCE CONSEIL - G.T.F. CONSEIL**" (ci-après la "**Société**") ont été dûment communiqués au Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En application des dispositions légales, le présent rapport comprend :

- les informations relatives à la gouvernance de la Société (*cf. ci-après 1.*) ; et
- les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (*cf. ci-après 2.*).

1. **LES INFORMATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ**

1.1. **Informations concernant la situation du mandat des mandataires sociaux et du commissaire aux comptes**

(i) Mandats des mandataires sociaux :

a. Concernant les membres du Conseil de surveillance

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 29 juin 2015, les mandats de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance, à savoir :

- Monsieur Gérard SINABIAN,
- Madame Françoise SINABIAN, et
- Monsieur Jean-Pierre GAUDARD,

prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois (3) exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

b. Concernant le mandat des membres du Directoire

Les mandats de l'ensemble des membres du Directoire, à savoir :

- Monsieur Franck SINABIAN,
- Monsieur Bertrand CATEL, et
- Monsieur Eric MAILLARD,

prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois (3) exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

(ii) Mandats des commissaires aux comptes

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 29 juin 2016, les mandats des premiers commissaires aux comptes, à savoir :

- la société COGEP AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et
- Madame Laure-France TIMAR-SCHUBERT, commissaire aux comptes suppléant,

prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 29 juin 2015, les mandats des seconds commissaires aux comptes, à savoir :

- Monsieur Eric BACHELIER, commissaire aux comptes titulaire, et
- Monsieur Stéphane RYST, commissaire aux comptes suppléant,

prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° Code de commerce (sur renvoi de l'article L. 225-68 du même code), il convient de rappeler les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société ;
- et d'autre part, une autre société dont la Société posséderait, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital ;

étant précisé que sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Au cas particulier, il convient de noter qu'aucune convention n'a été conclue par un dirigeant ou un associé de notre Société avec une de ses filiales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.3. Fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

- Monsieur Franck SINABIAN est gérant de la société GSA HEALTHCARE (Belgique).

A notre connaissance, les autres mandataires sociaux de notre Société n'exercent pas d'autre mandat social.

1.4. Délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale de notre Société n'a délégué aucune compétence ou aucun pouvoir au titre de l'exercice écoulé.

2. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître les principaux postes suivants :

	<i>Exercice clos le 31 décembre 2017 (En Euros)</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2016 (En Euros)</i>
Total du bilan :	12.729.369 Euros	11.882.823 Euros
Chiffre d'affaires :	1.749.784Euros	3.181.144 Euros
Résultat de l'exercice :	436.771 Euros	396.216 Euros

Par ailleurs, le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a pris acte qu'ils ont évolués comme suit :

	<i>Exercice clos le 31 décembre 2017 (En Euros)</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2016 (En Euros)</i>
Chiffre d'affaires consolidé :	76.124.317 Euros	65.800.769 Euros
Résultat net consolidé (part du Groupe):	3.959.482 Euros	3.130.818 Euros

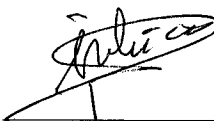
En outre, nous vous rappelons que le Directoire a présenté au Conseil de Surveillance des rapports complets, à chaque trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur l'activité de la Société et des filiales de celle-ci (ci-après le "**Groupe**") dans le cadre des réunions trimestrielles du Conseil de Surveillance qui se sont tenues :

- le 11 mai 2017 relatif au premier trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le 14 septembre 2017 relatif au deuxième trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le 09 novembre 2017 relatif au troisième trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; et
- le 08 février 2018 relatif au quatrième trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, nous vous précisons que n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne (i) le rapport de gestion du Directoire, (ii) que les comptes de la Société ou les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, (iii) que de la gestion des filiales opérée par la Société durant l'exercice écoulé.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 07 juin 2018.



Gérard SINABIAN
P/ Le Conseil de Surveillance

RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE
GESTION, TECHNOLOGIE, FINANCE CONSEIL – G.T.F. CONSEIL

Article R.225-102 du Code de commerce

COPIE CERTIFIÉE

CONFORME A L'ORIGINAL

NATURE DES EXPLICATIONS	Exercice clos le 31/12/2017 12 mois (En Euros)	Exercice clos le 31/12/2016 12 mois (En Euros)	Exercice clos le 31/12/2015 12 mois (En Euros)	Exercice clos le 31/12/2014 12 mois (En Euros)	Exercice clos le 31/12/2013 12 mois (En Euros)
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	484.800	484.800	484.800	484.800	484.800
b) Nombre des actions ordinaires existantes	30.300	30.300	30.300	30.300	30.300
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :	-	-	-	-	-
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1.749.784	3.181.144	3.457.125	3.416.432	3.313.853
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	428.805	460.055	2.159.060	1.055.148	847.417
c) Impôts sur les bénéfices	(9.501)	46.290	223.860	283.472	276.077
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	436.771	396.216	2.435.243	939.124	588.827
f) Résultat distribué	-	599.940	-	-	-
III. RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participations des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	14,47	13,66	63,87	25,47	18,86
b) Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14,41	13,08	80,37	30,99	19,43
c) Dividende attribué à chaque action	19,80	19,80	-	-	-
IV. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	15,5	14	17	17
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	416.783	879.472	809.775	831.410	742.035
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	155.869	408.634	381.502	375.137	361.281